



GULF AND CARIBBEAN FISHERIES INSTITUTE

CODE DE CONDUIT DES MEMBRES ET DES CONGRESSISTES

L'Institut des Pêches de la Caraïbe et du Golfe (GCFI) accorde de l'importance à la diversité des points de vue, des compétences, des opinions, des antécédents et des expériences des membres et des participants du GCFI. Le GCFI s'engage à maintenir un environnement communautaire pour les membres et les participants à la conférence qui reconnaît la valeur et la dignité inhérentes de chaque personne, sans égard à sa race, sa religion, son ascendance, son origine ethnique, sa couleur, son origine nationale, son âge, son sexe, son identité sexuelle, son orientation sexuelle, son handicap, sa situation familiale ou son statut de vétéran. Les réunions et les événements du GCFI peuvent servir de tribune efficace pour examiner et débattre des points de vue d'une manière ordonnée, respectueuse et équitable

Le GCFI s'engage à favoriser des réunions et des événements amicaux, sécuritaires et accueillants, conformes à la vision et à la mission du GCFI (Plan stratégique du GCFI) et exempts de discrimination. Le GCFI s'engage également à s'assurer que tous ses membres et participants à la conférence se conduisent d'une manière professionnelle et conforme à l'éthique. Le code de conduite des membres et participants du GCFI décrit la conduite personnelle et professionnelle acceptable des membres et congressistes du GCFI lorsqu'ils participent à un événement du GCFI.

Le présent code de conduite s'applique dans tous les lieux, y compris les conférences, les événements auxiliaires et les rencontres sociales, ainsi que les forums et discussions en ligne associés au GCFI. Ce code est important pour promouvoir la diversité et créer un environnement inclusif, favorable et collaboratif pour tous.

Conduite personnelle

Il est attendu d'un membre ou d'un participant à la conférence de la GCFI qu'il :

- Participe aux événements du GCFI d'une manière active et authentique.
- Fasse preuve de considération et de respect dans les discours, les discussions et les actions.
- Traite tous les participants avec gentillesse, respect et considération, en valorisant la diversité des points de vue et des opinions (y compris ceux que qu'il ne partage pas).
- Communique ouvertement, dans le respect des autres participants, en critiquant les idées plutôt que les individus.
- Soit attentif à l'environnement et aux autres participants à l'événement.
- Respecte les règles et les politiques du lieu de l'événement, des hôtels, des installations sous contrat avec le GCFI ou de tout autre lieu.
- Agisse de façon responsable dans la consommation d'alcool et l'utilisation d'autres substances légales. (L'usage de substances illégales ne sera pas toléré).
- S'abstienne de tout comportement ou discours dégradant, discriminatoire ou harcelant, y compris :
 - les blagues, le langage et les insultes discriminatoires ;
 - les photographies ou enregistrements inappropriés ;
 - un contact physique inapproprié ou non consensuel ;
 - une attention sexuelle importunée, incluant des commentaires ou des blagues sexualisés, des attouchements inappropriés et des avances sexuelles non désirées ;
 - l'intimidation délibérée, le harcèlement criminel ou le fait de les suivre ;
 - préconiser ou encourager l'un ou l'autre des comportements susmentionnés.
- S'abstienne de participer à toute activité qui pourrait mettre en danger la sécurité d'autrui ou causer de la détresse ou de l'inconfort à quiconque lors d'un événement du GCFI.
- Évite les actes de violence, les menaces de violence ou les propos violents dirigés contre une autre personne.
- Traite tous les collègues avec respect, sans égard à la race, la religion, l'ascendance, l'origine ethnique, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le handicap, la situation familiale ou le statut d'ancien combattant.

Conduite professionnelle

Il est attendu d'un membre ou d'un participant à la conférence de la GCFI qu'il :

- Entreprene des travaux sur la pêche et les ressources marines ou estuariennes au profit de ces ressources et du public, sur la base des meilleures données scientifiques.
- Agisse de façon éthique dans les relations avec le grand public et avec les employeurs, les employés, les étudiants et les associés.
- Agisse professionnellement sans préjudices ni conflits d'intérêt.
- Annonce ses qualifications professionnelles honnêtement, sans exagération et sans dénigrer les autres.
- N'exprime ses opinions que s'il est qualifié pour le faire par la formation, l'expérience ou les études.
- Dissocie clairement son opinion professionnelle des connaissances ou faits reconnus dans les communications.
- Donne des conseils contre les actions ou les décisions du GCFI qui pourraient violer une loi ou un règlement.
- Ne déforme ou ne retienne pas d'informations pour étayer un point de vue personnel.
- Évite la malhonnêteté réelle ou apparente, les fausses déclarations et les comportements non professionnels en utilisant une méthodologie scientifique appropriée, en documentant pleinement les conclusions et interprétations techniques et en encourageant ces pratiques par d'autres.
- Accorde un crédit approprié pour le travail professionnel effectué par d'autres personnes.
- Rende les professions liées à la pêche estuarienne et marine plus efficaces en échangeant des informations et des expériences avec des collègues, des étudiants et le public par le biais de publications officielles, de rapports, de conférences, de consultations informelles et d'interactions constructives avec des sociétés professionnelles, des journalistes et des organismes gouvernementaux.
- Restreigne, dans la mesure du possible, les critiques des résultats techniques et des conclusions des autres chercheurs aux forums professionnels tels que les réunions et les revues techniques.
- Ne parle pas au nom du GCFI ou ne représente pas le GCFI sans l'approbation d'un conseil d'administration du GCFI ou d'un administrateur officiel. Le conseil d'administration du GCFI et les membres du conseil d'administration peuvent parler au nom du GCFI ou le représenter.

Dénoncer un comportement inacceptable

Si quelqu'un est victime d'une conduite inacceptable ou est témoin d'une telle conduite, il peut/devrait en aviser immédiatement un membre du conseil d'administration du GCFI. La notification peut se faire en communiquant avec un directeur du conseil d'administration sur place ou par courriel : Board@GCFI.org

Conséquences et limitation des comportements inacceptables

Un membre ou un participant à une conférence du GCFI est tenu, dans le cadre de son adhésion et de sa participation à un événement du GCFI, de se conformer au présent code de conduite. La conduite d'un membre du GCFI ou d'un participant à une conférence qui n'est pas conforme au présent code de conduite ne sera pas tolérée. Si un membre ou participant du GCFI est sommé par un membre du bureau du GCFI de mettre fin à une conduite, il est tenu de s'y conformer immédiatement. Si un membre ou un participant du GCFI continue de se livrer à une conduite inacceptable, le président, le vice-président, le directeur exécutif, le président du programme ou le secrétaire exécutif du GCFI peut prendre des mesures jugées nécessaires, y compris de discuter des détails de l'affaire avec la personne qui dénonce les faits et l'auteur présumé des faits. Les mesures appropriées comprennent l'émission d'un avertissement officiel ou l'expulsion temporaire ou permanente du fautif aux événements du GCFI. La confidentialité sera maintenue dans la mesure où elle ne compromet pas les droits d'autrui.

Approuvé

Bureau directeur du GCFI
14 Septembre 2018